

Conseil communal du 25 janvier 2018

Intervention d'Ecolo (Michel MALHERBE)

I. Le projet Marnebel (point et questionnement d'Ecolo)

II. Publifin et la position d'Ecolo concernant l'ordre du jour de la prochaine AG

1. Exploitation et réhabilitation d'un site de Marnebel à Eben-Emael :

Ce premier point est à mon avis le début d'un long processus. Suite à la consultation du dossier dans le cadre de l'enquête publique, on a trouvé urgent de sensibiliser le Conseil communal en plus du Collège.

En effet, comme vous le lirez, la plus grande prudence est de mise en ce qui concerne les intentions des futurs exploitants de Marnebel.

Au niveau de l'enquête, on vient d'apprendre que plusieurs réactions ont été actées mais également qu'une pétition de 200 signatures a été déposée. Malheureusement une pétition ne compte que pour une réaction. Ce qui est important c'est de constater que personne n'est dupe en ce qui concerne « les bonnes intentions » de ce projet de réhabilitation.

Méfiance et vigilance !

La superficie concernée est inférieure à 25 ha, ce qui explique qu'une étude d'incidence n'est pas exigée mais néanmoins le projet est soumis à l'avis des habitants.

L'exploitation se ferait sur un ancien site dont l'exploitation a été arrêtée. L'objet de la demande est d'extraire de la craie pour amendement (engrais) sur terres agricoles et d'importer des terres de remblais pour réhabiliter le site en y réinstallant mares et petites falaises. Le tout durera 18 ans.

Ce projet paraît assez positif notamment concernant la réhabilitation après extraction de craie en créant des habitats pouvant favoriser la biodiversité.

Toutefois la réhabilitation se ferait par un remblai épais de 25m par endroit. Ce remblai, serait constitué de déchets de construction (brique, béton, tuiles, déchets bitumeux...). C'est très inquiétant. Beaucoup d'exemples nous ont montré que ce genre de pratique pouvait déboucher sur des dérives dramatiques (exemple pollution de la nappe phréatique).

Les questionnements d'Ecolo Bassenge sont :

1. Un chemin à mobilité douce (la Via Jecore) traverse le site et sera utilisé par les camions de la carrière plusieurs fois par jour.

Questions :

- Comment la cohabitation entre piétons, cyclistes et des camions de 15 m³ sera-t-elle gérée ?
- Qui assurera la réfection du chemin si ce trafic engendre des dégâts ?
- Concernant le charroi, les camions dépendront-ils exclusivement de l'exploitant de la carrière ? Dans le cas contraire, quelles garanties aurons-nous sur l'intensité et les horaires du trafic ?

NB : Pourquoi ne pas envisager un autre accès à la carrière si la permission d'exploiter est accordée ?

2. Quelle sera la qualité des terres de remblai(s) qui vont être importées sur le site ? Comment le contrôle sera-t-il effectué ?

3. La demande concerne un site de moins de 25 ha alors qu'il y a une deuxième carrière contiguë (autre propriétaire mais des intérêts communs). Chaque site est inférieur à 25 Ha ? Cette division a-t-elle une raison d'être en termes d'exploitation et d'impact ou s'agit-il d'éviter le recours obligatoire à une étude d'incidence ?

4. Des réserves naturelles de qualité avoisinent le site. Comment leur préservation et le voisinage seront-ils gérés ? Quelle est l'appréciation du fonctionnaire délégué de la RW à ce sujet ?

5. Cette demande sera-t-elle suivie d'autres projets d'exploitation de la part de Marnebel dans le prolongement de ce site ? Quelles informations a-t-on des projets à moyen et long termes de l'exploitant ?

6. Afin de protéger la nappe phréatique, l'exploitation ne devrait pas descendre en dessous de la cote 65m. Comment et par qui se fera ce contrôle ?

7. Quelle sera la viabilité économique du projet. Toute difficulté de rentabilité conduira inévitablement un privé vers des solutions plus rémunératrices.

En effet, pourquoi accumuler une telle épaisseur de remblai sur la craie ? Est-ce uniquement une motivation économique ? D'après le budget, le coût des terres importées représenterait plus de 90 % des dépenses de la réhabilitation.

- Si c'est pour diminuer la hauteur des falaises actuelles pour favoriser la biodiversité, cela semble inutile, au contraire.

- Si c'est une question de sécurité, passer de 40m à 25 m de dénivellation ne change pas grand-chose. De plus, d'après les remarques des fonctionnaires concernés, il est très important de terminer le remblai par une couche d'au moins 1m de craie. Or d'après le budget prévu pour les coûts de la réhabilitation il n'y a plus de poste prévu pour la craie à partir de la phase 4 (4 sur 7 phases). Comment expliquer cette contradiction apparente ?

8. Vu l'importance du projet, il s'avère nécessaire d'étudier la possibilité de mettre en place un comité d'accompagnement.

II. PUBLIFIN

Assemblée générale extraordinaire du mardi 6 février 2018 à 18 heures

Vote d'Ecolo nuancé sur l'ordre du jour de l'AG extraordinaire de Publifin qui se tiendra le 6 février :

1. Retrait du recours de Publifin au CE contre la décision du gouvernement wallon de ne pas approuver les comptes 2015-2016 : Pour

2. Approbation des comptes 2015-2016

- Il est évident que les remboursements effectués par les ex-membres des comités de secteur sont insuffisants. Nous maintenons cette critique en rappelant simplement les conclusions de la commission d'enquête du Parlement wallon.

- Cependant, même s'ils intègrent donc des remboursements trop faibles, les comptes ne sont pas faux pour autant. De plus, l'approbation permettra de verser des dividendes aux communes, ce qui est très important pour elles.

Sur ce point abstention, en sachant bien que nous voulons rester constructifs pour les communes.

3. Décharge aux administrateurs

On sait que plusieurs administrateurs n'ont pas rempli leur rôle en 2016. Par contre, plusieurs l'ont fait, malgré les obstacles et les difficultés pour obtenir les renseignements nécessaires.

Ici aussi donc : abstention.